RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2020/1703 DE LA COMMISSION

du 13 novembre 2020

relatif aux conditions uniformes de transmission des séries chronologiques pour le nouveau découpage régional conformément au règlement (CE) nº 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 mai 2003 relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) ([1]), et notamment son article 5, paragraphe 5,

considérant ce qui suit:

(1) Le règlement (CE) nº 1059/2003 fournit le cadre juridique de la nomenclature régionale visant à permettre la collecte, l'établissement et la diffusion de statistiques régionales harmonisées dans l'Union.

(2) La Commission a modifié la nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) par le règlement délégué (UE) 2019/1755 de la Commission ([2]), qui prend effet le 1er janvier 2021.

(3) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité du système statistique européen,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Les États membres communiquent à la Commission (Eurostat) les séries chronologiques pour le nouveau découpage régional conformément à l'annexe au plus tard le 1er janvier 2023.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 13 novembre 2020.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

([1]) JO L 154 du 21.6.2003.
([2]) Règlement délégué (UE) 2019/1755 de la Commission du 8 août 2019 modifiant les annexes du règlement (CE) nº 1059/2003 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'établissement d'une nomenclature commune des unités territoriales statistiques (NUTS) (JO L 270 du 24.10.2019, p. 1).

ANNEXE

Année de départ requise par domaine statistique

Domaine	NUTS niveau 2	NUTS niveau 3
Agriculture	2016	
Démographie — population, naissances vivantes, décès	1990 ([1])	1990 ([2])
Marché du travail — emploi, chômage	2016	2016 ([3])
Éducation	2013	
Environnement — installations de traitement des déchets	2018	
Santé — causes de décès	2011	
Santé — infrastructures	1996 ([4])	
Santé — patients	2003 ([5])	
Société de l'information	2016 ([6])	
Comptes régionaux — comptes des ménages par région	2000	
Comptes régionaux — comptes par branche d'activité et par région	2000	2000
Science et technologie — dépenses et personnel de R&D	2016	
Tourisme	2018	

([1]) La transmission n'est pas obligatoire pour les années de référence 1990 à 2012.
([2]) La transmission n'est pas obligatoire pour les années de référence 1990 à 2012.
([3]) La transmission n'est pas obligatoire.
([4]) La transmission n'est pas obligatoire.
([5]) La transmission n'est pas obligatoire.
([6]) La transmission n'est pas obligatoire.